

# Les premières condamnations

Quelques collaborateurs et délateurs notoires sont rapidement jugés et exécutés. Mais beaucoup d'entre eux sont en fuite et échapperont parfois à la justice. La presse relate tous les procès.

## G., autonomiste et agent de la Gestapo est condamné à mort

La Cour de Justice jugeait hier de Ploaré, accusé d'intelligence avec l'ennemi.

Bien avant l'ouverture des portes, une foule désireuse d'assister aux débats se pressait dans la cour du palais de justice. Un important service d'ordre était prévu. L'accusé pénètre dans la salle entre deux gendarmes. Grand, très brun, le teint mat, les yeux enfoncés, la bouche molle. G. n'inspire nullement la méfiance et l'on comprend que ses victimes se soient laissés prendre à ses airs faussement timides.

A 14 h., M. Chauvin déclare ouverte la seconde audience de la Cour de Justice. Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation.

G., 23 ans, sans profession, né à Douarnenez, domicilié à Ploaré, est inculpé de s'être mis volontairement au service direct de l'Allemagne.

### VENDU...

Il résulte de l'instruction qu'en 1941, après avoir, prétend-il, travaillé pour l'« Intelligence Service », G. adhéra au Parti National Breton.

En juin 1943, il fut nommé garde-voie. Mécontent de ce travail peu rémunérateur, il va trouver Bruning, de la « Propaganda Staffel », à qui il a été présenté par un membre du P.N.B. et qui le fait engager comme inspecteur de l'Organisation Todt, à 4.500 fr. par mois, frais de déplacements en plus. Il passe alors au service direct de l'Allemagne et fréquente les agents de la Gestapo, en compagnie desquels il participe à de nombreuses arrestations de membres de la Résistance.

En décembre 1943, il se rend avec les agents de la Gestapo à Saint-Gouazec, où il apprend l'existence d'un maquis qu'il signale aux Allemands. Il retourne une seconde fois à Saint-Gouazec, accompagné de feldgendarmes, et procède à deux arrestations.

### EN UNIFORME ALLEMAND

Sur ses indications, les Allemands opèrent une rafle dans la région de Spézet. Revêtu de l'uniforme allemand, il participe

à l'arrestation de 11 patriotes ; 5 d'entre eux furent relâchés, les 6 autres n'ont pas donné signe de vie depuis leur arrestation.

A la même époque, il fit arrêter son ami Roger Nécélec, qui ignorait ses activités, pro-allemandes et qui s'adressait à lui pour essayer de passer en Angleterre. Il dénonça les frères Plouhinec comme résistants, Alain, Trelu et Bigot qui lui demandaient de leur procurer des armes.

En avril 1944, G. participe avec les Allemands à l'arrestation des deux frères Gounau, de Quimper. En juil., il participe, toujours avec les Allemands, à l'arrestation à Tréboul, de quatre personnes et à celle d'un père de famille.

### JE NE SUIS PLUS FRANÇAIS..

A différentes occasions, le traître manifesta des sentiments pro-allemands. Bien payé et se prévalant de sa situation auprès des autorités allemandes, il se croit à l'abri des poursuites françaises.

Arrêté à Morlaix, il déclara aux gendarmes français qui lui mettaient la main au collet : « Je ne suis plus Français, je suis soldat allemand ; les Allemands vont me faire relâcher. »

G. a passé des aveux qu'il a essayé de nuancer ensuite, au cours de l'information.

### L'INTERROGATOIRE

De l'interrogatoire il résulte que G. a été condamné, le 22 décembre 1941, pour abandon de poste, à 3 mois de prison avec sursis. L'accusé est marié et père de deux enfants. Les renseignements fournis sur son compte avant la guerre le présentent comme probe, mais faible de caractère. Engagé dans la marine il déserte à dessein, affirme-t-il, de passer en Angleterre. Le président lui fait remarquer que rien n'était plus facile et qu'il pouvait aisément quitter la France.

(Suite page 2.)

(Suite de la 1<sup>re</sup> page)

Affilié au P. N. B., **G.** pose des affiches, distribue des tracts autonomistes et vend « L'Heure Bretonne ». Il est alors présenté à Bruning qui lui confie un poste de choix.

Il prétend avoir été agent double et avoir fourni des renseignements précieux à « l'Intelligence Service », en particulier sur le fonctionnement des VI et l'amélioration apportée aux moteurs des sous-marins. Le président lui démontre aisément la fausseté de cette assertion.

En 1943, il est mis en contact direct avec la Gestapo. Bruning le met en relations avec Schreuter, de la Kommandantur de Quimper. Il devient l'ami d'autres traitres quimpérois : Massotte, Bonis, Didailler, le lieutenant Denis, etc...

A l'appel du baron de Foucault, de Saint-Gouazec, bien connu pour ses sentiments germanophiles, il se rend dans cette localité en compagnie de Massotte. Il y participe à l'arrestation de deux patriotes. Pour cette opération **G.** revêt l'uniforme de sergent allemand.

La suite de l'interrogatoire apprend ce que nous avons dit plus haut.

En avril 1944, après que Massotte, abattu par les patriotes, eut subi le sort qu'il méritait, il assista à l'arrestation et à l'interrogatoire des frères Connan et Vergos qui, en sa présence, furent battus et torturés par les Allemands.

En juin, ce sont les arrestations de Tréboul, puis l'accusé est appréhendé à Morlaix. Il cherche à minimiser son rôle mais ne réussit qu'à s'enfermer.

#### LES TEMOINS

MM. Manach, commissaire aux renseignements généraux, et Faou, commissaire de police à Quimper, résument les renseignements recueillis sur **G.** qu'ils considèrent comme un individu sans scrupules.

M. Frigent, charron à Saint-Gouazec, a été témoin de la rafle à laquelle participait l'accusé. Celui-ci, armé d'une mitrailleuse, avait en sa possession la liste des gens à arrêter qui lui avait été remise par le baron de Foucault.

Mme Bleuven, commerçante à Saint-Gouazec, chez qui les arrestations eurent lieu, donna des renseignements sur cette rafle.

promettants tenus par **G.** et dit comment, sur son indication, il fut procédé à l'arrestation de Daniel.

M. Le Guillou, instituteur à Paris, qui fut arrêté par **G.** lui-même, expose les péripéties de son arrestation, son internement à Saint-Charles, où il faillit être fusillé le 4 août.

Parmi les témoignages à décharge, les dépositions du père de l'inculpé furent particulièrement émouvantes. Il affirma que son fils fournit réellement des renseignements à l'Intelligence Service et qu'il eut réellement l'intention de gagner l'Angleterre.

Tassé sur lui-même, agité d'un tremblement nerveux, l'accusé regarda anxieusement son père.

#### REQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

M. Brouard, commissaire du gouvernement, prononce un réquisitoire court mais sévère. Il rappelle brièvement le cynisme de l'accusé, qui a livré à l'ennemi une vingtaine de Français, parmi lesquels quelques-uns de ses amis.

« Il a trahi ses devoirs élémentaires de Français, il mérite la peine capitale. »

M. Le Gall a le pénible devoir de présenter la défense de **G.**

Il recherche les circonstances atténuantes qui militent en faveur de l'accusé.

Après une courte délibération, la cour rentre en séance. **G.**

est condamné à la peine de mort.

Aujourd'hui, affaire Jestin, de Crozon, accusé d'intelligence avec l'ennemi.